



Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : autorisation@ecrins-parcnational.fr

Demandeur (société hélicoptère)	HELICONIA FRANCE SAS
Aéronef (type couleur immatriculation)	F-HGRU de couleur blanc et vert (ou) F-HMGM de couleur bleue (Ecureuil AS 350 B3)
Bénéficiaire (nom + téléphone)	Famille FORLI TEL 06 09 95 36 06

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
04/10/2017	Aérodrome TALLARD	Aérodrome TALLARD				2 Heures de Vol autour du Chaillol en recherche du Fils FORLI perdu dans les Ecrins.

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

Autorisation accordée refusée

N° 545 / 2017

Suivi par : Annick Martinet

à Gap, le 12/09/2017

Le Directeur,

Le Directeur Adjoint,

Thierry DURAND

Compte rendu obligatoire par email (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national